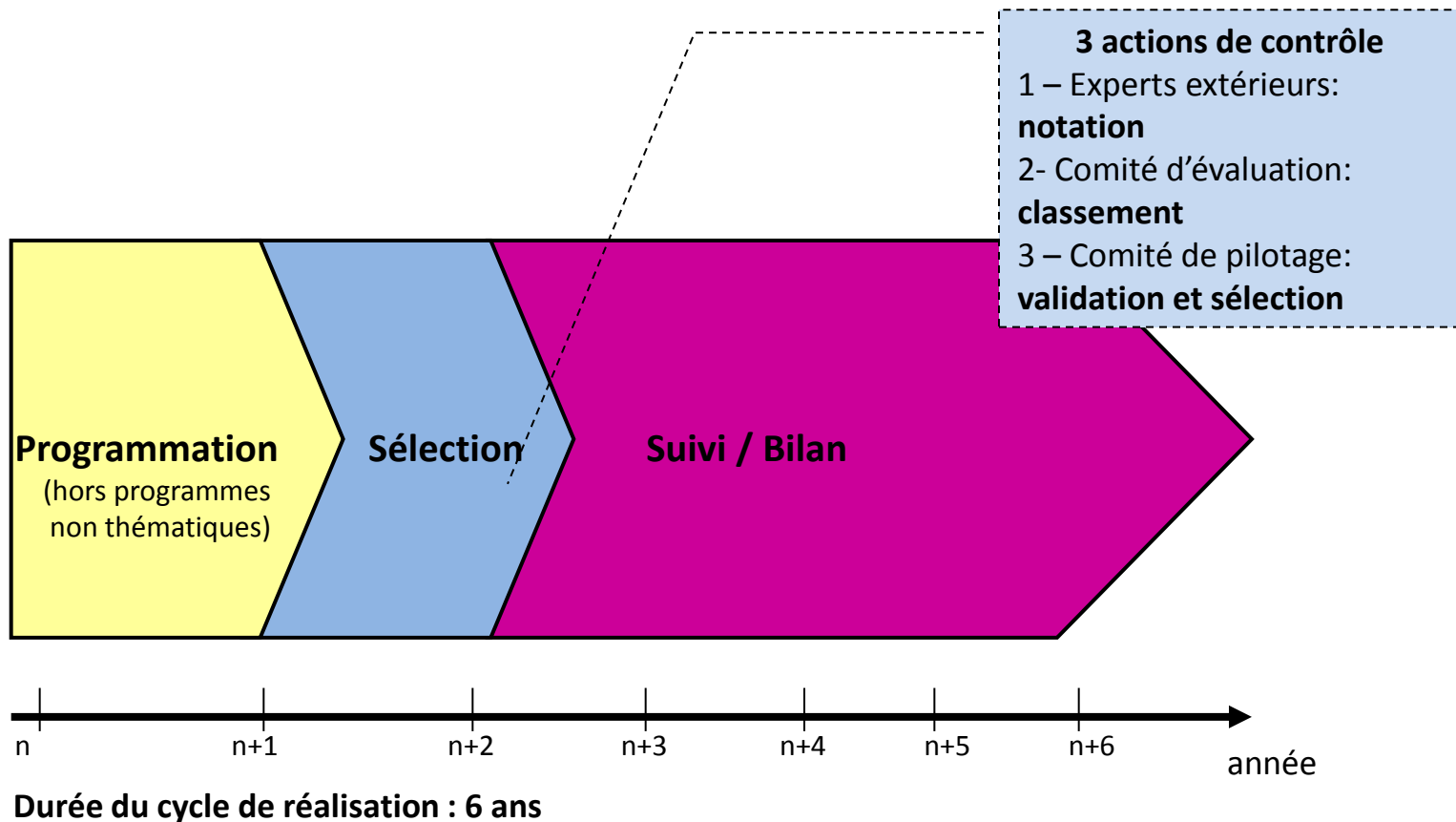


## ANR-Programme SEED

Présentation du processus de sélection,  
critères de financement et modalités de  
soumission des projets

- Linda OUKACINE -

# Processus de Sélection des projets



# Processus de Sélection des projets

- **Critères de recevabilité des projets** (texte AAP p. 12):
  - ✓ Respect des délais, complétude du dossier
  - ✓ Informations administratives et financières intégralement renseignées
  - ✓ Doc scientifique au format pdf non protégé, 40 pages maximum
  - ✓ Coordonnateur du projet: non membre des comités
  - ✓ Durée: 24 à 48 mois
  - ✓ Nombre minimal de partenaires: 2
  - ✓ Restriction à 1 proposition de projet par coordonnateur sur l'ensemble des AAP ANR-2013

# Processus de Sélection des projets

- **Critères d'éligibilité des projets** (texte AAP p.13):
  - ✓ Proposition non semblable à un projet déjà financé ou en cours d'évaluation
  - ✓ Proposition ne doit pas porter atteinte à un droit de PI caractérisant une contrefaçon au sens de la PI
  - ✓ Entrer dans le champ thématique de l'AAP
  - ✓ Type de recherche: fondamentale ou industrielle
  - ✓ Composition du consortium:
    - au moins 1 organisme de recherche (EPIC, EPST, Université,...)
    - projets partenariaux et recherche collaborative
    - partenaires internationaux conseillés, notamment européens

# Processus de Sélection des projets

- **Critères d'évaluation des projets** (texte AAP p. 14):
  - ✓ Pertinence de la proposition au regard des orientations de l'AAP
  - ✓ Qualité scientifique et technique
  - ✓ Méthodologie, qualité de la construction et de la coordination
  - ✓ Impact global du projet
  - ✓ Qualité du consortium
  - ✓ Adéquation du projet – moyens/faisabilité du projet

# Processus de Sélection des projets

- **Sélection scientifique des projets par un comité d'évaluation sur la base du retour d'experts français ou internationaux**
- **Sélection stratégique des projets par un Comité de Pilotage**
- **Positionnement de la barre par l'ANR**



Bien identifier les conflits d'intérêts (experts non désirés) dans le Système de Soumission en ligne.

# Financement des projets

- **Laboratoires publics**
  - ✓ 100 % des coûts marginaux
  - ✓ 50 % des coûts complets : cas des EPIC sur projets partenariaux
- **Entreprises (en partenariat avec des laboratoires publics)**
  - ✓ Suivant le type de recherche et la taille de l'entreprise
  - ✓ Indication dans le texte de l'appel à projets
  - ✓ Crédit Impôt Recherche (CIR)
- **Projets incluant des partenaires étrangers**
  - ✓ Pas de financement ANR: fonds propres ou financement national
- **Pôles de compétitivité**
  - ✓ Possibilité de labellisation (pas de complément de financement)
  - ✓ Label pris en compte par le comité de pilotage
  - ✓ Attestation de labellisation acceptée 1 mois après la clôture de l'AAP
- **Durée des projets : 2 à 4 ans**

# Modalités de Soumission des projets

## ■ Site de soumission en ligne

- ✓ Les AAP nationaux utilisent l'outil de soumission en ligne: SIM
- ✓ Les données administratives et financières sont à encoder en ligne  
Document scientifique à télécharger sur le site
- ✓ Les documents signés à télécharger sur le site avant le 04/04/2013
- ✓ Mise à jour des données administratives, financières et scientifiques toujours possible jusqu'à l'heure de clôture:

**04/03/2013 à 13h00 (heure de Paris)**

- ✓ L'adresse du site de chaque appel à projet est publiée sur la page web de l'appel à projet. Ne pas hésiter à consulter souvent cette page web

## ■ Quelques conseils

- ✓ Ouvrir dès que possible le dossier pour votre projet
- ✓ Ne pas attendre le dernier jour pour finaliser le dossier et le soumettre définitivement.



# Evolutions des recommandations 2013

- Le coordonnateur devrait être impliqué au minimum à hauteur de 40 % de son temps de recherche (possibilité d'une répartition non uniforme sur la durée du projet)
  - Temps de recherche des enseignants-chercheurs: l'évaluation du temps consacré au projet par les enseignants-chercheurs repose sur le temps de recherche (considéré à 100%). Ainsi, un enseignant-chercheur qui consacre la totalité de son temps de recherche à un projet pendant un an sera considéré comme participant à hauteur de 12 personnes.mois. Cependant, pour le calcul du coût complet, son salaire sera compté à 50%
- Le total (en personnes.mois) des personnels non permanents (doctorants, post-docs, CDD, intérimaires) donnant lieu à un financement de l'ANR ne devrait pas être supérieur à 30% du total (en personnes.mois) des personnels (permanents et non permanents) affectés au projet, sauf justification (ex: bourse de doctorat pour projets à relativement faible total de personnes.mois, etc.)

# Rappel de définition

- Critère = élément sur lequel repose le jugement du comité de sélection
- Recommandation = conseil à la préparation des propositions de projet dans le contexte de cet appel à projets. Le comité d'évaluation pourra être amené à juger la pertinence d'un éventuel écart par rapport aux recommandations, qu'il est donc préférable de justifier.

**Merci de votre attention**

**QUESTIONS?**